



## La loi de modernisation du marché du travail en vigueur

(Arrêté du 23 juillet 2008, JO du 25)

Pour compléter la réforme engagée avec la loi de modernisation du marché du travail, il manquait l'extension de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008.

C'est désormais chose faite depuis le 25 juillet 2008, pour la durée restant à courir et aux conditions prévues par l'accord.

Les dispositions de l'ANI sur la modernisation du marché du travail s'appliquent aux employeurs et salariés compris dans son champ d'application.

Ces dispositions sont obligatoires sous réserve de l'application de la loi de modernisation du marché du travail et de ses deux décrets.

*Pour plus de précision, consulter le car opérateur du mois d'août 2008, à la rubrique « coin du juriste ».*